

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2013-230 du 02 décembre 2013

L'an deux mil treize, le deux décembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Étaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes M. LACMENT – Ch. LECTEZ -

MM. A. CHAUSSOY – J. MAHIEU – X. DUQUESNE – H. TABARY – Y. BONNERRE – M. BECQUES – E. REMY – Ph. GORGUET – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – A. DOBOEUF – B. CAILLE – S. NACRY – J. LAUDE – J.N. MENAGE – F. KOLASA – Y. LEDIEU – D. BASSEUX - X. POUILLAUE – B. HIEZ – G. TRANNIN – P. MACHUT – J.P. POUTRAIN – M. POUILLAUE – J. DESCAMPS – M. DELAUTRE – I. LESAGE – H. BASSEZ – G. RICAUX -

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,
M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN,
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,

M. F. KOLASA, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.M. LETELLIER

Objet : **Décision Modificative N° 3 – Budget Développement Economique**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire le vote du budget annexe développement économique qui est intervenu le 15 avril 2013.

Monsieur le Président expose ensuite les modifications qu'il convient d'apporter à ce budget pour permettre d'intégrer les écritures comptables nécessitées par la cession des terrains pour réaliser la construction du centre de tri et de conditionnement de produits agricoles de la SARL ACQUETTE.

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la décision modificative n° 3 du budget annexe Développement Economique
- d'approuver les modifications budgétaires suivantes pour permettre de retracer les flux financiers de l'opération précitée :

✓ Section de fonctionnement Dépenses

- Art 675 Valeur nette comptable : + 69 260,00 €
- Art 6152 Entretien des bâtiments : + 44 653,00 €

✓ **Section de Fonctionnement Recettes :**

- Art 775 Produits de cession : + 113 913,00 €

✓ **Section d'Investissement Dépenses :**

- Art 2135 Opération 27 ZA Anzacs : + 69 260,00 €

✓ **Section d'Investissement Recettes :**

- Art 2111 Opération 27 ZA Anzacs : + 69 260,00 €

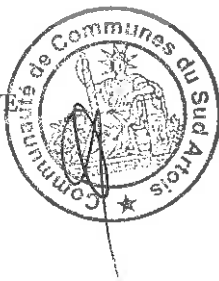
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 02 décembre 2013 et transmission en Préfecture le 02 décembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 02 décembre 2013 et transmission
en Préfecture le 02 décembre 2013

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Le Président,



Jean-Paul DELEVOYE.

